N° d'enregistrement

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.

CENTRALE CANINE

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - www.centrale-canine.fr

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

EN 22.100 a –V7

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TITRE DE CHAMPION: CHCS

OBLIGATIONS & PIECES A JOINDRE : Pour toute demande d'homologation, le chien postulant pour le titre de Champion de France devra obligatoirement être confirmé (à l'exception des chiens résidant à l'étranger). Un chien résidant à l'étranger avec un copropriétaire français doit être confirmé avant de postuler pour le titre de champion.
Identification génétique réalisée par la SCC : les empreintes sont automatiquement enregistrées dans notre base.
Identification génétique réalisée par un laboratoire extérieur, l'empreinte peut être utilisée si elle répond aux critères ISAG 2006, mais doit être enregistrée préalablement dans notre base. Voir www.centrale-canine.fr rubrique ADN. *Pour mémoire, cette commande est gratuite pour toutes les empreintes antérieures à février 2014*
Copie du Pedigree (au moins 3 générations et recto-verso pour les chiens inscrits à un livre d'origine étranger).
Note importante : La plupart des informations nécessaires au remplissage de ce formulaire sont disponibles sur la fiche de votre chien, sur notre espace LOFSelect.
Après avoir sélectionné la fiche de votre chien, il vous suffit de reporter les divers éléments sur le formulaire de demande d'homologation.
Seuls les justificatifs de résultats non-enregistrés sur LOFSelect sont à envoyer au club de race pour enregistrement dans notre base de données.

/!\ les dossiers sont à envoyer au club de race /!\ - CLUB DE RACE PRÉSENTANT LE DOSSIER :

PROPRIÉTAIRE

CIVILITÉ [1] M. ☐ Mme ☐

NOM [1] PRÉNOM

ADRESSE [1]

CODE POSTAL [1] VILLE [1]

Courriel @

CHIEN :

RACE [1]

NOM [1]

TRANSPONDEUR [1] ou TATOUAGE [1]

N° de LOF (*) [1]

(* LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS ou Livre des Origines pour les chiens inscrits à un livre généalogique étranger reconnu par la F.C.I.)

(1) Champs obligatoires

☐ **identification ADN** *si réalisée par un laboratoire agréé par la S.C.C. : enregistrement gratuit*
si réalisée par un autre laboratoire : frais d'enregistrement 10€

☐ **Pedigree complet**

PARTIE EXPOSITIONS :

RÉCOMPENSES	DATES	LIEUX	JUGES
CACS EXPOSITION de CHAMPIONNAT de FRANCE ☐			
CACS EXPOSITION NATIONALE d'ELEVAGE ☐			
CACS (ou 2 RCACS) SPÉCIALE(S) de RACE ☐			
CACS EXPOSITION NATIONALE ☐			
CACS EXPOSITION INTERNATIONALE ☐			
2 RCACS CHAMPIONNAT de FRANCE ou E.N.E. ☐			

PARTIE SANTÉ :

EXAMEN(S) EXIGÉ(S)

DYSPLASIE : HANCHES (niveau) ☐ DYSPLASIE COUDES (niveau) ☐ LUXATION ROTULES (niveau) ☐ PEA ☐

MHOC ☐ APR ☐ CAT ☐ DYSPLASIE RÉTINE ☐ OCM ☐

BREATH ☐ AUTRES : ☐ préciser

PARTIE COMPORTEMENTALE :

TEST	NIVEAU	DATE DE L'EXAMEN
T.A.N. – T.C. – CSAU – TS - TAT - TT		
AUTRES : PRÉCISER		

PARTIE TRAVAIL (POUR LES RACES SOUMISES AU TRAVAIL) :

TYPE D'EPREUVE	NIVEAU	DATE DE L'EXAMEN	JUGE(S)

Date de la demande :

Le responsable du Club pour les homologations

Pour toute question concernant cette demande : homologations@centrale-canine.fr

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.

INSTRUCTIONS AU VERSO

SCC-HOMTITRECHCS/01-2020
Date d'application : 21/01/2020

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TITRE DE CHAMPION:CHCS-CHNE-CHJ-CHV

RAPPEL DES CONDITIONS POUR L'OBTENTION DES TITRES DE CHAMPION

Champion de France de Conformité au Standard CHCS

Chaque Club de race pouvant choisir une solution spécifique, merci de prendre contact avec votre association de race pour plus de précision. Pour toute demande d'homologation, le chien postulant pour le titre de Champion de France devra obligatoirement être confirmé (à l'exception des chiens résidant à l'étranger). Un chien résidant à l'étranger avec un copropriétaire français doit être confirmé avant de postuler pour le titre de champion. Les CACS doivent être obtenus sous trois juges différents, dont au moins un juge français.

INFORMATION ADN

Rappel : Lorsque l'identification génétique est réalisée par la SCC, les empreintes sont automatiquement enregistrées dans notre base. Lorsque l'identification génétique est réalisée par un laboratoire extérieur, l'empreinte peut être utilisée si elle répond aux critères ISAG 2006, mais doit être enregistrée préalablement dans notre base moyennant une participation au frais d'enregistrement de **10 €.**
Voir www.centrale-canine.fr rubrique ADN.
Pour mémoire, cette commande est gratuite pour toutes les empreintes antérieures au 31 mars 2014

Clubs de race n'organisant pas de Spéciale de race

1 CACS de l'Exposition de Championnat de la S.C.C. **ou** 2 RCACS de Championnat dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

ATTENTION !
le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux (2) mois maximum qui suivent l'obtention de le dernière récompense ou examen de santé.
Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (santé, comportement, travail) est de 2 ans la première date prise en compte étant celle de l'obtention de la première RCACS de Championnat.

+ 2 CACS dans 2 expositions CACIB **+** 1 CACS dans une exposition CAC ou CACIB

Clubs de race organisant des Spéciales de races

1 CACS de l'Exposition de Championnat de la S.C.C. **ou** 2 RCACS de Championnat dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

ATTENTION !
le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux (2) mois maximum qui suivent l'obtention de le dernière récompense ou examen de santé.
Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (CACS en Spéciale, santé, comportement, travail) est de 2 ans la première date prise en compte étant celle de l'obtention de la première RCACS de Championnat.

+1 CACS dans une Spéciale de race **+** 1 CACS dans une exposition CAC ou CACIB

Clubs de races organisant une Exposition Nationale d'Elevage

1 CACS de l'Exposition de Championnat de la S.C.C. **ou** 1 CACS de l'Exposition Nationale d'Elevage du Club **ou** 2 RCACS de Championnat (SCC ou NE) dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

***ATTENTION* !**
le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux (2) mois maximum qui suivent l'obtention de le dernière récompense ou examen de santé.
Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (CACS en Spéciale, santé, comportement, travail) est de 2 ans la première date prise en compte étant celle de l'obtention de la première RCACS de Championnat.

+ 1 CACS dans une exposition CACIB **+** Au choix du club : 1 CACS dans une exposition CAC ou CACIB (pour les clubs sans spéciales) **ou** 1 CACS dans une Spéciale de race en expo Nationale **ou** 1 CACS dans une Spéciale de race en expo Internationale (ou 2 RCACS en Spéciale de Race)

NOTA :

Pour toute demande d'homologation de ces titres, le chien devra obligatoirement être confirmé (à l'exception des chiens résidant à l'étranger) et être identifié ADN, la présence de l'empreinte génétique devant être enregistrée dans notre base de données. Les résultats santé, travail et caractère sont les mêmes que l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard (s'adresser au Club de race).